

**CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE
PAR UNE INSTALLATION LAUREATE DE L'APPEL D'OFFRES « INSTALLATION DE
PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE BIOMASSE »**

2016

CONTRAT N°

**CONDITIONS PARTICULIERES
COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES
« FB16-V2.0.0 »**

Le présent Contrat est conclu en vertu de la notification des lauréat à l'appel d'offres n°2016/S 032-051245, fixant les conditions de complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations de production d'électricité à partir de biomasse implantées sur le territoire métropolitain continental d'une puissance installée comprise entre 0,3 et 25MW.

Les pièces constitutives du Contrat sont :

- les conditions particulières et leurs annexes ;
- Les conditions générales "FB16-V2.0.0" relatives à l'achat de l'énergie électrique produite par des installations lauréates de l'appel d'offres « Installations de production d'électricité à partir de biomasse de février 2016 » ;
- le cahier des charges de l'appel d'offres n°2016/S 032-051245 ;
- le formulaire de candidature à l'appel d'offres renseigné et signé par le ministre
- l'attestation de conformité

En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, chacune d'elles prévaut sur la suivante selon l'ordre établi ci-dessus.

Entre

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 525 484 813 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° 552 081 317, dont le siège social est situé à Paris 8ème, dénommée ci-après « **le cocontractant** »

Et

....., inscrit(e) au registre du commerce et des sociétés sous le n°....., dont le siège social est situé :, dénommé(e) ci-après « **le producteur** »

1 – CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

1.1 Identification de l'Installation

Nom de l'Installation :

Le cocontractant :

Le producteur :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Code SIRET de l'Installation : (à supprimer si le producteur est un particulier)

1.2 Caractéristiques principales

Les caractéristiques principales de l'installation sont décrites dans le formulaire de candidature à l'appel d'offres, et le cas échéant, dans la ou les demande(s) de modification. Elles sont complétées par les informations suivantes :

- Famille de l'installation : (Bois énergie / Méthanisation) ;
- Puissance du projet: MW ;
- Le cas échéant, puissance de l'installation : MW.

1.3 Effluents d'élevage

La proportion d'effluents d'élevage E_f (en tonnage des intrants), estimée par le producteur à la date de prise d'effet du présent contrat, est égale à%.

Pour cette proportion, le montant de la prime pour le traitement des effluents d'élevage P_{EF} à la date de prise d'effet du présent contrat est égal à €/MWh.

2 TARIF DE REFERENCE

Le tarif de référence T_0 appliqué est celui défini dans le formulaire de candidature à l'appel d'offres. Il est égal à : €/MWh HT.

3 INDEXATION DES TARIFS D'ACHAT

Le tarif de référence T_0 est indexé sur toute la durée du Contrat à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat par l'application du coefficient L.

Au premier janvier précédent la date d'effet du Contrat, les dernières valeurs définitives connues sont :

ICHTrev-TS1₀ (base 100 - 2008) =

FMOABE0000₀ (base 100 - 2010) =

4 DATE DE PRISE D'EFFET, DUREE DU CONTRAT

Conformément à l'article V des Conditions Générales :

- la date de prise d'effet du Contrat est le
- la date de fin du Contrat est le.....

Le producteur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales « FB16-V2.0.0 » et leurs annexes jointes et en accepter toutes les dispositions.

Le cocontractant :

Le producteur :

Le présent Contrat est formé à la date de sa signature et est soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables à cette date.

Fait en deux exemplaires, à.....,

LE COCONTRACTANT

Représenté par
En sa qualité de
Le

LE CANDIDAT LAUREAT

Représenté par
En sa qualité de
Le

Le cocontractant :

Le producteur :